



« *ETRE PIETON DANS LES PYRENEES ORIENTALES* »
pour la cité humaine – les droits du piéton

Association Loi 1901 - n° 0662013618 du 22 Avril 2004, PERPIGNAN

Formulaire d'adhésion à l'association

Pour devenir membre et soutenir notre action,
imprimez ce formulaire, complétez-le et
retournez-le nous à l'adresse ci-contre

Etre Piéton dans les Pyrénées Orientales
8, Chemin de St-Roch
66100 PERPIGNAN

Répondeur Phone Fax 04.68.67.09.14
Email etrepieton-siege@yahoo.fr
Site www.etrepieton66.com

Je soussigné(e) : M, Mme, Melle

Prénom :

Nom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tel :

E-mail :

(Ces informations ne seront pas communiquées à l'extérieur de l'Association.)

sollicite adhésion auprès de l'Association, pour :

- 1 x 15 € par personne seule,
- x 10 € par personne habitant la même adresse,
- x 30 € par personne morale, association « »

à l'ordre de **Etre Piéton dans les PO**

L'adhésion engage à respecter et faire respecter les Statuts, Règlement associatifs en cours,
consultables auprès du Bureau.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et liberté », vous disposez, sur simple
demande, d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant dans nos fichiers.

Fait le....., à

Signature (Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Sondage Facultatif

1°) Quel est le problème majeur rencontré par les piétons dans votre localité ?

.....
.....
.....
.....

2°) Limitation de vitesse en centre ville

3°) Signalisation (il arrive que des gens se heurtent la tête dans certains panneaux car ils sont installés trop bas)

4°) Absence de trottoirs, ou trottoirs trop étroits, voire mal entretenus, plaques d'égout qui bougent

5°) Absence de passages piétons à des points dangereux

6°) Stationnement sauvage sur les trottoirs

7°) Eclairage des carrefours et des passages piétons

8°) Absence de "bateaux" pouvant faciliter l'accès aux trottoirs des fauteuils roulants

9°) Manque de rampes pour une entrée sans difficulté dans les lieux publics

10°) Végétaux, branches qui gênent la visibilité et le passage des piétons

11°) Empiètement abusif des terrasses de cafés, ou étals divers

12°) Gêne causée par l'emplacement peu judicieux de certains containers à ordures

13°) Avez-vous des problèmes avec des chiens errants ?

14°) Souhaitez-vous signaler un point spécialement dangereux sur une commune particulière ?

